

**IMPACT TARIFAIRE SUR CINQ ANS
DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS**

Table des matières

1. CADRE MÉTHODOLOGIQUE	5
2. PRINCIPALES HYPOTHÈSES.....	8
3. RÉSULTATS DE L'IMPACT TARIFAIRE	11

1. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

1 Dans le même esprit que pour le dossier tarifaire 2007 (R-3610-2006, HQD-14,
2 Document 2), le Distributeur évalue, dans la présente pièce, les impacts
3 tarifaires liés aux investissements prévus sur la période 2008-2012.

4 L'analyse consiste à mesurer l'impact net des investissements prévus sur un
5 horizon de 5 ans, sur le coût de service du Distributeur, en supposant tous les
6 autres paramètres constants. Les investissements sont réputés n'exercer
7 aucune pression sur les tarifs du Distributeur lorsque les mises en service sont
8 inférieures ou égales aux amortissements de l'année, ce qui ne produit aucun
9 ajout net à la base de tarification.

10 Plus spécifiquement, l'impact tarifaire (ou sur les revenus requis) est mesuré par
11 les charges annuelles afférentes aux ajouts nets à la base de tarification, net
12 des revenus s'il y a lieu. Les charges annuelles comprennent les charges
13 d'amortissement, le coût de financement, la taxe sur le capital et la taxe sur les
14 services publics que les ajouts nets à la base de tarification induisent.

15 Le Distributeur apporte dans le présent dossier, quelques modifications à la
16 pièce afin de mieux refléter le contexte d'affaires et le processus de choix des
17 investissements. Ces changements se traduisent dans les regroupements des
18 investissements.

19 L'analyse distingue les impacts des investissements selon quatre
20 regroupements :

- 21 • R1 : Investissements de moins de 10 M\$ des catégories maintien des
22 actifs, respect des exigences et amélioration de la qualité, auxquels sont
23 ajoutés les projets de plus de 10 M\$ à être autorisés par la Régie dédiés
24 à la pérennité : migration majeure de SAP, migration du SIG-GE
25 Smallworld, réfection des lignes de transport-région de Schefferville et les

1 centrales La Romaine, Akuliviq et Kuujjuak (projet déposé
2 R-3623-2007)¹.

3 • R2 : Investissements de moins de 10 M\$ liés à la croissance de la
4 demande.

5 • R3 : Investissements reliés aux projets autorisés de plus de 10 M\$ (en
6 vertu de l'article 73 ou considérés comme prudemment acquis). Ces
7 investissements comprennent : le projet SIC, le projet de réhabilitation du
8 201 rue Jarry Ouest, le programme d'automatisation du réseau de
9 distribution et les programmes d'enfouissement.

10 • R4: Investissements reliés aux projets de plus de 10 M\$ à autoriser, qui
11 seront présentés et qui visent à améliorer l'efficacité ou à réaliser des
12 économies d'énergie. Ces investissements comprennent : le projet RÉAAO
13 (*Répartition des Équipes et des Activités Assistées par Ordinateur*), le
14 projet de lecture à distance de la consommation d'électricité et le projet de
15 contrôle asservi de la tension en distribution.

16 L'objectif de l'analyse est de dégager l'impact net de chacun des quatre blocs
17 d'investissement sur les besoins de revenus requis du Distributeur tenant
18 compte de la nature de ces investissements. À cet effet, il est important de
19 rappeler que les investissements n'ont d'impact sur la base de tarification que
20 lors de leurs mises en service.

21 Ainsi, les investissements de la catégorie (R1) sont destinés au maintien des
22 actifs, au respect des exigences et à l'amélioration de la qualité. Aussi leur
23 contribution nette à la base de tarification a été mesurée en déduisant des
24 montants mis en service annuellement, toutes les dépenses d'amortissement du

¹ Les projets Kuujjuaq et Akuliviq, sont rendus nécessaires pour remplacer des centrales
vétustes, mais ils permettront également de répondre à la croissance de la demande au cours
des prochaines années.

1 Distributeur associées aux investissements réalisés avant l'année 2008. Le
2 tableau 1 présente les mises en service, les amortissements et donc, l'ajout net
3 à la base de tarification pour cette catégorie d'investissement, en distinguant les
4 projets non encore approuvés.

TABLEAU 1					
Regroupement R1 (en millions de \$)	2008	2009	2010	2011	2012
Mises en service - total	358,1	354,7	449,7	445,8	416,9
Projets de moins de 10 M\$	358,1	354,7	365,4	386,4	387,6
Projets non encore autorisés dont	0,0	0,0	84,3	59,4	29,3
<i>Migration majeure - SAP</i>	0,0	0,0	0,0	20,0	25,0
<i>Migration du SIG - GE Smallworld</i>	0,0	0,0	15,0	0,0	0,0
<i>Réfection des lignes de transport - Région Schefferville</i>	0,0	0,0	0,0	13,7	1,2
<i>La Romaine</i>	0,0	0,0	26,3	0,0	0,0
<i>Kuujuaq</i>	0,0	0,0	43,0	2,6	3,0
<i>Akuliviq</i>	0,0	0,0	0,0	23,1	0,1
Amortissements	443,3	465,2	476,0	479,2	477,2
Ajouts nets à la base de tarification	-85,2	-110,5	-26,3	-33,5	-60,3

5
6 Les sommes prévues dans la deuxième catégorie (R2) correspondent à l'ajout
7 d'équipements pour rencontrer les besoins additionnels liés à la demande
8 d'électricité des clients. Les mises en service associées à cette catégorie
9 correspondent à des ajouts nets à la base de tarification. Le tableau 2 présente
10 les mises en service de cette catégorie d'investissement.

TABLEAU 2					
Regroupement R2 (en millions de \$)	2008	2009	2010	2011	2012
Mise en service projets de moins de 10 M\$	269,9	272,5	249,1	251,2	254,3
Ajouts nets à la base de tarification	269,9	272,5	249,1	251,2	254,3

11
12 Les investissements de la catégorie (R3) sont constitués de projets qui
13 remplacent des équipements déjà amortis (projets SIC et Réhabilitation du 201
14 Jarry) ou qui consistent essentiellement à l'ajout d'équipements sur le réseau
15 (programme d'automatisation). Ainsi, les montants de leurs mises en service
16 constituent également des ajouts nets à la base de tarification.

17 Le tableau 3 présente les mises en service relatives à cette catégorie
18 d'investissement.

TABLEAU 3

Regroupement R3 (en millions de \$)	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Programme d'automatisation du réseau de distribution</i>	35,0	41,4	42,0	31,0	0,0
<i>Programme d'enfouissement</i>	18,0	9,5	9,6	8,6	7,6
<i>Projet SIC</i>	423,3	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Projet de réhabilitation du 201 rue Jarry Ouest</i>	10,8	7,1	7,5	2,0	0,0
Mises en service - total	487,1	58,0	59,1	41,6	7,6
Ajouts nets à la base de tarification	487,1	58,0	59,1	41,6	7,6

1

2 Les investissements de la catégorie (R4) sont constitués des projets de plus de
3 10 M\$ qui seront présentés à la Régie sur une base distincte. Ces projets sont
4 les suivants : projet RÉAAO, projet lecture à distance de la consommation
5 d'électricité et projet de contrôle asservi de la tension. Ces projets décrits dans
6 la pièce HQD-13, Document 1 visent à améliorer l'efficacité du Distributeur ou
7 l'efficacité énergétique sur le réseau, et de fait, devraient déboucher sur des
8 gains au niveau des charges ou sur les coûts d'approvisionnement. Leurs mises
9 en service constituent des ajouts nets à la base de tarification.

10 Le tableau 4 présente les mises en service relatives à cette catégorie
11 d'investissement.

TABLEAU 4

Regroupement R4 (en millions de \$)	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Projet RÉAAO</i>	0,0	0,0	7,7	12,0	9,5
<i>Projet de lecture à distance de la consommation d'électricité</i>	13,9	110,3	108,9	105,9	102,7
<i>Projet contrôle asservi de la tension en distribution</i>	1,0	6,0	9,0	10,0	10,0
Mises en service - total	14,9	116,3	125,6	127,9	122,2
Ajouts nets à la base de tarification	14,9	116,3	125,6	127,9	122,2

12

2. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

13 Tous les investissements liés aux immobilisations et actifs incorporels sont pris
14 en considération dans la présente analyse.

15 Les principales hypothèses sont les suivantes :

- 1 • Mises en service dérivées des demandes d'autorisation des
2 investissements telles que présentées à la pièce HQD-13, document 1
3 regroupées selon les quatre catégories (R1, R2, R3 et R4) et présentées
4 dans les tableaux 1, 2, 3 et 4.
- 5 • Amortissement du Distributeur relatif aux investissements réalisés avant
6 l'année 2008 tel que présenté au tableau 1.
- 7 • Amortissement calculé selon la méthode à intérêts composés au taux de
8 3 % à l'exception des projets SIC, migration majeure SAP, migration du
9 SIG – GE Smallworld et RÉAAO, qui sont amortis linéairement.

- 1 • Période d'amortissement :

TABLEAU 5	
Catégories	Nombre d'années
R1, R2 R3 à l'exception des projets spécifiques de plus de 10 M\$ suivants	30
Projet SIC	10
Projet de lecture à distance de la consommation d'électricité	(moyenne de) 15
Réhabilitation du 201 rue Jarry Ouest	40
Programme d'automatisation du réseau et projet de contrôle asservi de la tension	15
Réfection lignes de transport - Schefferville	40
Projet RÉAAO, Migration majeure SAP et Migration du SIG – GE Smallworld	3
Centrales en réseaux autonomes	10 à 20

2

- 3 • Coût en capital prospectif égal à 6,46 % tel qu'entériné par la Régie dans
4 sa décision D-2007-12.
- 5 • Taxe sur le capital de 0,36 % en 2008, 0,24 % en 2009, 0,12 % en 2010
6 et 0 % à partir de 2011.
- 7 • Taxe sur les services publics de 0,55 %.
- 8 • Particularité de la catégorie d'investissement R2 : contrairement aux trois
9 autres catégories (R1, R3 et R4), les investissements de la catégorie R2
10 requis pour répondre à la croissance de la demande des clients génèrent
11 des revenus additionnels pour le Distributeur.

- 1 • Base d'évaluation des revenus additionnels : Le Distributeur utilise les ventes
2 en TWh des années 2008 à 2012, issues de la prévision d'avril 2007, pour
3 établir les ventes additionnelles. Ces dernières sont multipliées par le revenu
4 unitaire estimé à partir du revenu total projeté pour l'année 2007, net de la
5 fourniture et du transport. Les revenus additionnels ne sont pas indexés.

3. RÉSULTATS DE L'IMPACT TARIFAIRE

- 6 L'impact tarifaire des ajouts nets à la base de tarification de chacune des quatre
7 catégories d'investissement figure au tableau 6 ci-dessous.
- 8 Compte tenu du fait que les investissements de la catégorie R2 génèrent des
9 revenus additionnels pour le Distributeur, l'impact tarifaire pour cette catégorie
10 d'investissement est calculé en excluant les revenus additionnels.

TABLEAU 6					
Analyse des impacts nets des investissements sur les revenus requis					
(en millions de \$)	2008	2009	2010	2011	2012
Impact net sur les revenus requis - R1 (Investissements pour le maintien des actifs le respect des exigences et l'amélioration de la qualité)	-3,9	-14,3	-14,6	-10,4	-8,7
Projets de moins de 10 M\$	-3,9	-14,3	-28,8	-36,6	-44,4
Projets non encore autorisés dont:	0,0	0,0	14,1	26,2	35,7
<i>Migration majeure - SAP</i>	0,0	0,0	0,0	8,0	17,6
<i>Migration du SIG - GE Smallworld</i>	0,0	0,0	6,0	5,7	5,3
<i>Refection des lignes de transport - Région Schefferville</i>	0,0	0,0	0,0	1,6	1,7
<i>La Romaine</i>	0,0	0,0	3,1	3,0	2,9
<i>Kuujuaq</i>	0,0	0,0	5,0	5,2	5,5
<i>Akuliviq</i>	0,0	0,0	0,0	2,7	2,6
Impact net sur les revenus requis - R2 (Investissements liés à la croissance de la demande)	17,1	15,7	2,5	6,2	0,5
Impact sur le revenu requis -R2	25,5	50,4	72,2	93,5	115,7
Revenus additionnels générés	-8,4	-34,7	-69,7	-87,3	-115,2
Impact net sur les revenus requis - R3 (Investissements liés aux projets majeurs déjà autorisés)	79,1	80,8	82,5	82,6	80,1
<i>Programme d'automatisation du réseau de distribution</i>	3,3	7,1	10,8	13,4	13,3
<i>Programme d'enfouissement</i>	1,7	2,6	3,4	4,1	4,7
<i>Projet SIC</i>	73,1	69,6	66,2	62,9	59,9
<i>Projet de réhabilitation du 201 rue Jarry Ouest</i>	0,9	1,5	2,1	2,3	2,2
Impact net sur les revenus requis - R4 (Investissements liés aux projets particuliers à être autorisés)	1,6	13,9	29,1	45,1	59,6
<i>Projet REAAO</i>	0,0	0,0	3,1	7,7	11,1
<i>Projet de lecture à distance de la consommation d'électricité</i>	1,5	13,3	24,5	35,0	45,3
<i>Projet contrôle asservi de la tension en distribution</i>	0,1	0,7	1,5	2,3	3,2
Impact net total des investissements sur les revenus requis	93,9	96,1	99,4	123,5	131,5

1

2 Les investissements prévus de la catégorie R1, soit pour le maintien des actifs,
3 le respect des exigences et l'amélioration de la qualité, n'exercent aucune
4 pression sur les revenus requis du Distributeur à l'horizon 2012 et ce, même
5 avec la prise en compte des projets de migration majeures et les projets de
6 centrales en réseaux autonomes.

7 Pour la catégorie d'investissement R2, les résultats démontrent que les coûts
8 découlant des sommes prévues pour la croissance de la demande sont

1 légèrement supérieurs aux revenus additionnels que le Distributeur en retire. La
2 pression des raccordements antérieurs sur le programme d'équipement du
3 réseau intégré, présentée dans l'annexe 1 de HQD13-Document 1, explique en
4 grande partie ce résultat.

5 La catégorie R3 (projets déjà autorisés) a un impact tarifaire de l'ordre de 80 M\$
6 sur tout l'horizon de l'analyse. Toutefois, l'analyse présentée dans cette pièce se
7 limite aux impacts causés par la mise en service de ces projets, sans prise en
8 compte des effets directs et indirects de ces investissements sur les autres
9 composantes du coût de service telles que les charges d'exploitation et les
10 gains d'efficience.

11 La catégorie R4 (projets majeurs à être approuvés), regroupe des projets qui
12 peuvent être proposés de façon discrétionnaire par le Distributeur, pour
13 améliorer sa performance globale de long terme. Ainsi ces projets apportent
14 tous des gains qui permettront de compenser à long terme les impacts tarifaires
15 escomptés au tableau 6 sur la base des investissements prévus.